



Secrétariat général (SG)

Genève, le 25 janvier 2018

Courriel: erecruit@itu.int

A l'attention du Directeur général

Lettre circulaire N° 4

Sujet: **Avis de vacance N° 4P-2018/BR-TSD/EXTERNAL/P4**

Monsieur le Directeur général,

L'emploi décrit en annexe doit être pourvu au siège de l'UIT.

La description d'emploi correspondante, les aptitudes requises des candidats, ainsi que toutes indications utiles, figurent en annexe à la présente lettre.

Les Administrations sont priées de diffuser les avis de vacance à toutes les sources potentielles de recrutement: universités, instituts, associations d'ingénieurs et le secteur privé selon le cas.

Je serais reconnaissant à votre Administration de bien vouloir inciter les candidats et notamment les candidates qualifié(e)s à soumettre leur candidature pour l'emploi mentionné ci-dessus, au plus tard le 25/03/18 sur notre site web <http://www.itu.int/employment/Recruitment/index.html>.

La Conférence de plénipotentiaires a adopté la Résolution 48 (Rev. Guadalajara, 2010), affirmant que: "... lors du choix entre plusieurs candidats ayant les qualifications requises pour l'emploi, la préférence doit être donnée aux candidats de régions du monde qui sont insuffisamment représentées dans les effectifs de l'Union, en tenant compte de l'équilibre qu'il est souhaitable d'obtenir entre le personnel féminin et le personnel masculin. »

Le Conseil à sa session de 2001 a adopté la Résolution 1187 afin d'encourager les Etats Membres et les Membres des Secteurs à suggérer pour des emplois à l'UIT, particulièrement dans les catégories professionnelle et supérieure, des candidates dûment qualifiées.

Les fonctionnaires qui sont déjà au service de l'Union peuvent poser leur candidature à cet emploi.

Mr. Houlin ZHAO
Secrétaire général

Annexes: Avis de vacance N° 4P-2018/BR-TSD/EXTERNAL/P4



L'UIT - principale institution des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication - a pour tâche de connecter le monde. A cette fin, elle gère sur le plan international le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites, s'emploie à renforcer l'infrastructure des communications dans les pays en développement et élabore des normes mondiales qui garantissent la parfaite interconnexion de systèmes de communication très divers. L'UIT organise également les manifestations mondiales TELECOM, qui rassemblent les représentants les plus éminents des secteurs public et privé et favorisent les échanges d'idées et de connaissances, dans l'intérêt de tous

AVIS DE VACANCE N° 4P-2018/BR-TSD/EXTERNAL/P4

Date de parution: 25 janvier 2018

Candidatures en cours d'acceptation

Les candidatures féminines sont encouragées

Fonctions: Chef de la Section des publications de service

Numéro de poste: R43/P4/217

Date de clôture (23.59 Genève CH) : **25 mars 2018**

Durée de contrat: 2 ans avec possibilité de prolongation de 2 ans supplémentaires

Type de contrat: Contrat de durée déterminée

Lieu d'affectation: Genève, Suisse

Grade: P4

Organe:

Le Bureau des radiocommunications (BR) est chargé de l'application du Règlement des radiocommunications et de fournir l'appui technique administratif nécessaire pour les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications organisées par l'UIT, les Assemblées et les Commissions d'études des radiocommunications. Il met en oeuvre les procédures réglementaires internationales pour l'enregistrement des assignations de fréquence et des positions orbitales, apporte son assistance aux administrations pour la coordination et la mise en oeuvre de leurs besoins en matière de spectre des fréquences et de positions orbitales et aide à résoudre les cas de brouillage préjudiciable. Il assure le secrétariat technique spécialisé des Commissions d'études des radiocommunications et de l'Assemblée des radiocommunications en vue d'établir des Recommandations sur l'utilisation du spectre et les caractéristiques des systèmes radioélectriques. Le BR comprend quatre départements: le Département des services spatiaux, le Département des services de terre, le Département informatique, administration et publications et le Département des commissions d'études.

Unité organisationnelle:

Dans le cadre du Bureau des radiocommunications, le Département des services de Terre (TSD) comprend les trois divisions suivantes: Division des services de radiodiffusion (BCD), Division des services fixes et mobiles (FMD), et Division de la publication et de l'enregistrement des services de terre (TPR). Le Département est chargé de l'application du Règlement des radiocommunications de l'UIT en assurant le traitement tant réglementaire que technique des assignations de fréquence notifiées par les Etats Membres de l'UIT pour les services de Terre. En outre, il est responsable de l'application des procédures relatives aux Plans mondiaux et régionaux. Il fournit par ailleurs une aide aux Etats Membres de l'UIT en ce qui concerne le choix des fréquences et le traitement des cas de brouillage préjudiciable. Le Département est chargé de l'application des dispositions administratives et d'exploitation du Règlement des radiocommunications, y compris des aspects de sauvegarde de la vie humaine des services aéronautique et maritime. Le Département édite et publie la totalité des publications des données concernant les services de Terre. Il mène également à bien des études ainsi que d'autres activités pour la préparation de Conférences mondiales et régionales des radiocommunications.

Attributions / Responsabilités

Au sein du Département des services de Terre et sous la direction du Chef de la Division de la publication et de l'enregistrement des services de Terre (TPR), dans le cadre de la publication, de l'échange et de la coordination des informations essentielles au bon fonctionnement et à la planification des différents services publics de radiocommunication, le/la titulaire est responsable de l'exécution des tâches confiées au Bureau des radiocommunications concernant la préparation des publications de service.

Le/la titulaire a la responsabilité de la planification, de la coordination, de la direction, du contrôle et de la supervision de toutes les activités de la Section, et à cet effet:

- Analyse et interprète les dispositions réglementaires et les décisions, concernant essentiellement les services maritimes, adoptées par les Conférences des radiocommunications et les Assemblées du Secteur des radiocommunications et du Secteur de la normalisation des télécommunications, en vue d'en déterminer les incidences sur les travaux de la Section.
- Organise les travaux découlant d'une telle interprétation, en ce qui concerne notamment leur incidence sur la compilation et la gestion des données figurant dans les publications de service de l'UIT et sur le site web de l'UIT consacré au service mobile maritime (MARS).
- Planifie et met en oeuvre des processus permettant d'optimiser et d'utiliser, dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité, les installations de traitement informatique des données et d'édition, pour la préparation des publications de service. Examine régulièrement les possibilités internes et cherche à utiliser au mieux les moyens disponibles sur place et ceux des imprimeurs de l'extérieur.
- Etudie la possibilité de regrouper les publications de service, à l'aide de moyens électroniques, afin de satisfaire au mieux les besoins des utilisateurs.
- Elabore la version définitive de l'ensemble de la correspondance et des rapports que doit établir la Section.
- Effectue des études et collabore à divers travaux préparatoires en vue des conférences et réunions de l'Union et des sessions du Conseil sur les questions relatives aux

radiocommunications, telles qu'elles sont appliquées, en particulier, aux services maritimes (questions opérationnelles et administratives).

- Participe, selon les besoins, aux travaux des conférences, des réunions, des séminaires et des commissions d'études/groupes de travail et fournit, si besoin est, des services de secrétariat; il/elle participe en particulier aux travaux des réunions consacrées aux radiocommunications appliqués aux services maritimes.
- Coopère avec le Bureau de la normalisation des télécommunications ainsi qu'avec les autres organisations internationales qui participent aux travaux de l'Union dans le domaine des services maritimes.
- Se tient au courant des problèmes liés au développement des services publics de télécommunication, notamment pour ce qui est des questions opérationnelles, réglementaires et administratives relatives aux radiocommunications maritimes, en vue de déterminer les répercussions qu'ils peuvent avoir sur les travaux de la Section, et établit des rapports à ce sujet.
- Représente le Bureau, selon les besoins, aux réunions de l'Union et d'autres organisations internationales, portant en particulier sur les questions relatives aux services maritimes.
- Exécute toute autre tâche qui lui est confiée en vue d'aider le Chef de la Division.

Compétences

- Aptitude à planifier, à établir des priorités, à organiser, à déléguer le travail et à se concentrer sur les résultats.
- Sens du leadership.
- Aptitude à engager et à entretenir des relations de travail au plus haut niveau, tant au sein de l'organisation qu'avec l'extérieur.
- Capacité à exprimer clairement et efficacement ses idées, oralement et par écrit.

Qualifications requises

Formation:

Diplôme universitaire supérieur en ingénierie des télécommunications (sciences/ingénierie, génie électrique/électronique), avec une spécialisation en radiocommunications OU formation reçue dans un établissement d'enseignement supérieur de réputation établie, sanctionnée par un diplôme de niveau équivalent à un diplôme universitaire supérieur dans l'un des domaines précités. Pour les candidats internes, un titre universitaire de premier cycle dans l'un des domaines précités, associé à dix années d'expérience professionnelle pertinente, peut remplacer le titre universitaire supérieur à des fins de promotion ou de rotation.

Expérience:

Au moins sept années d'expérience à des postes à responsabilité croissante dans le domaine de l'emploi, dont au moins trois ans au niveau international. Un doctorat dans un domaine connexe peut être considéré comme équivalent à trois années d'expérience professionnelle. Une bonne connaissance des activités de l'UIT liées aux services maritimes est nécessaire. Une expérience de l'application du Règlement des radiocommunications ainsi que de l'utilisation de bases de données relationnelles dans une architecture client/serveur est requise. La participation à des Conférences mondiales des radiocommunications de l'UIT et/ou à des réunions internationales portant sur des questions maritimes serait un avantage.

Langues:

Connaissance de l'une des six langues officielles de l'Union (anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe) au niveau avancé et connaissance d'une deuxième langue officielle au niveau intermédiaire. La connaissance d'une troisième langue officielle serait un avantage. (Selon les dispositions de la Résolution 626 du Conseil, l'assouplissement des conditions requises en matière de connaissances linguistiques peut être autorisé pour les candidats ressortissants de pays en développement: lorsque les candidats de ces pays possèdent une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union, leur candidature pourra être prise en considération.)

Informations supplémentaires:

Salaire:

Le traitement annuel total se compose d'un traitement annuel net (net d'impôts et avant déduction des contributions à l'assurance maladie et à la Caisse des pensions) en dollars USD et d'une indemnité de poste (indemnité de cherté de la vie). L'indemnité de poste est variable et peut être modifiée sans préavis, conformément aux taux fixés dans le régime commun des Nations Unies pour les traitements et les prestations.

Salaire annuel à partir de \$ 70,647 + indemnité de poste \$ 58,425

Les autres indemnités et prestations sont soumises aux conditions particulières de l'engagement, <http://www.itu.int/en/careers/Pages/Conditions-of-Employment.aspx>

Les candidats seront contactés directement en cas de sélection pour un test écrit. Des interviews peuvent être effectuées lors de l'évaluation des candidats.

Pour plus d'information concernant les conditions d'emploi, veuillez cliquer [sur ce lien](#)

Les candidats ne seront contactés que si leur candidature est susceptible d'être retenue

Candidatures en cours d'acceptation



L'UIT est un espace non fumeur